

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00317

**PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - CONVENTION OPERATIONNELLE
ENTRE LA COMMUNE DE LA GRAND'CROIX, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET
L'EPORA - SITE ILOT CORNET**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 57

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de voix : 62

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET,
M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-
FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Patrick MICHAUD,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Georges HALLARY,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE

Secrétaire de Séance

Mme Siham LABICH
Le 24 septembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

03 42 042 2462/0770-20210916-02021003170

DATE D'APPÊCHAGE : 24 septembre 2021

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 SEPTEMBRE 2021

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT - CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE DE LA GRAND'CROIX, SAINT-ETIENNE METROPOLE ET L'EPORA - SITE ILOT CORNET

Saint-Etienne Métropole a signé en 2016 une convention d'objectifs avec l'EPORA pour une durée de six ans. Cette convention a pour objet de faciliter le recours de la métropole et de ses communes membres (hors Saint-Etienne) aux différents dispositifs d'interventions de l'Etablissement Public Foncier.

Elle précise les modalités d'interventions de l'EPORA et structure une gouvernance à l'échelle de Saint-Etienne Métropole visant à mieux maîtriser l'aménagement du territoire et à développer une programmation foncière en cohérence avec les enjeux des politiques publiques métropolitaines en matière d'habitat et de développement économique.

En complément, en 2019 la Métropole a validé une convention habitat avec l'EPORA et l'Etat pour une durée de 5 ans. Les objectifs de cette convention sont de favoriser une programmation des interventions foncières opérationnelles à l'échelle de la Métropole en soutenant les communes dans la mise en œuvre des objectifs du PLH, de mettre en place un mode de travail collaboratif entre les parties et une coordination de leurs missions pour favoriser la réalisation des projets et la mise en œuvre des objectifs du PLH, et de favoriser la mise en œuvre du volet habitat de la convention d'objectifs actuelle et future entre la Métropole et l'EPORA.

La commune de La Grand'Croix s'est engagée dans un projet de requalification de son centre-ville. Dès 2012, une convention d'étude et de veille foncière (CEVF) a été signée entre la commune et l'EPORA. Celle-ci a abouti en 2015 à la signature d'une convention opérationnelle portant sur l'îlot Jean Jaurès. Par ailleurs, la CEVF a fait l'objet de deux avenants en juin 2016 et en décembre 2018 afin d'étudier le renforcement de la centralité autour de la mairie située en « entrée de ville » dans le secteur de la place Cornet. Epures a ainsi réalisé en 2018 une étude urbaine de faisabilité sur les deux sites Jean Jaurès et Cornet.

Il est proposé la poursuite de l'action foncière par la signature d'une convention opérationnelle entre l'EPORA, Saint-Etienne Métropole et la commune de La Grand'Croix, portant sur l'îlot Cornet.

Le projet vise le développement d'un projet de requalification de l'îlot Cornet, afin de permettre, après la démolition d'immeubles, la réalisation d'un projet d'aménagement comprenant environ 35 logements neufs, dont 7 locatifs sociaux et 25 à 30 logements en accession à la propriété.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention opérationnelle Ilot Cornet entre l'EPORA, Saint-Etienne Métropole et la commune de La Grand'Croix ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU